

Le pédibus démarre : lundi 7 septembre 2026 !

Le pédibus : qu'est-ce que c'est ?

C'est un mode de ramassage scolaire qui consiste à convoier des enfants à l'école accompagnés d'adultes bénévoles. Les adultes peuvent être des parents ou des grands-parents.

Le pédibus fonctionne comme des lignes de bus traditionnelles, c'est-à-dire avec des lignes prédéfinies, des arrêts précis et des horaires à respecter : le pédibus n'attend pas...mais il est gratuit !

Car le pédibus, c'est aussi un système d'échanges : en faire bénéficier ses enfants tous les jours contre une participation occasionnelle et bénévole des parents. Et plus il y aura de parents participant, moins ils seront sollicités !

Un parent référent pour chaque ligne qui coordonne les inscriptions et les transmet aux accompagnateurs.

Le pédibus, pourquoi faire ?

Pour avoir moins de voitures devant l'école, pour pratiquer une activité physique, pour sensibiliser les enfants à la sécurité routière, pour les rendre plus autonomes, pour faire gagner du temps aux parents lorsqu'ils n'accompagnent pas, pour créer du lien social, pour plus de convivialité !

Et quel cadre juridique ?

Les trajets domicile / école sont généralement couverts par les assurances scolaires : votre enfant ne pourra fréquenter le pédibus que si c'est bien le cas.

Pour les parents et les accompagnateurs, il conviendra également de s'assurer qu'ils disposent d'une assurance responsabilité civile (généralement incluse dans les assurances habitation).

Ouvert aussi aux élèves de maternelle!

La charte du pédibus



Pour fréquenter le pédibus, il est important de signer sa charte :

- Les enfants : respecter les consignes de sécurité, écouter l'accompagnateur etc.
- Les parents : arriver en avance à l'arrêt du pédibus, accompagner son enfant à l'arrêt suivant en cas de retard, expliquer à son enfant les règles du pédibus, attester être en possession d'une assurance responsabilité civile etc.
- Les accompagnateurs : arriver en avance à l'arrêt du pédibus, porter le gilet de sécurité fourni par l'association, respecter les consignes de sécurité, recevoir les enfants avec bienveillance, attester être en possession d'une assurance responsabilité civile etc.

Quelles lignes à Pouilley-les-Vignes ?

Des trajets ont été définis à partir des demandes réalisées par les parents. Seules les lignes jaunes et violettes démarreront de suite, les lignes bleues démarreront au printemps suivant la demande.

